

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE
du 6 novembre 2018
Ecole Primaire du Schloessel
Rue de Cernay
67540 Ostwald
Tél. : 03 88 66 44 52
E- mail : ce.0671427m@ac-strasbourg.fr
Horaires du conseil : 18h00 à 20 h00.**

Membres présents :

Directrice	Mme DENNI
Enseignants	Mmes BRINSTER, MARCHAL, GERARDIN, SHEDDEN, SIMON, LINGELSER, ALPACCA M. CORBE
Excusées	Mmes CASTRO, PICARD, STICOTTI
Représentante Mairie	M ^{me} MAMMOSSER
Représentants Parents d'élèves	Mmes CZERMAK, HAMDI, MEUNIER, M. JUNDT
excusés	Mme JUNG, KABAT, MBARKI M. DABROWSKI
ATSEM	Mme BARABINOT
Excusées	Mmes BERTHOLIO, MOUTHINO
Responsable périscolaire	
excusée	Mme ORTS
Infirmière scolaire	Mme RAMUZ-IHLE

Ordre du jour :

1. Fonctionnement et attributions du conseil d'école. Installation du nouveau conseil d'école.
2. Résultats des élections
3. Goûter à l'école
4. Modification et approbation du règlement intérieur 2018-2019
5. Sécurité dans l'école
6. Fonctionnement de notre école
7. Projets dans l'école et Projet d'école
8. Evaluations nationales CP et CE1
9. Points mairie
10. USEP bilan

1. Fonctionnement et attributions du conseil d'école. Installation du nouveau conseil d'école

1.1 Les membres du conseil d'école :

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Sont également membres du conseil d'école :

- Le maire ou son représentant
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou son représentant
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

1.2 Les attributions du conseil d'école

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école;
- 2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;
- 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.
- 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- 5° adopte le projet d'école.
- 6° Donne son accord.

1.3 Fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections. Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressés par les membres du conseil d'école. Il adresse les convocations et l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de chaque réunion, aux membres du conseil.

Le conseil peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé et signé par son président, contresigné par le secrétaire de séance. Il est consigné dans un registre spécial, adressé à l'Inspecteur de circonscription ainsi qu'au maire et affiché dans un lieu accessible aux parents.

1.4 Installation du nouveau conseil d'école :

Le nouveau conseil d'école est installé.

Désignation du secrétaire de séance : Valérie MEUNIER

Transmission aux parents du PV : panneau d'affichage + blog de l'école

2. Résultats des élections des délégués des parents d'élèves

Une seule liste de parents indépendants s'est présentée. Les 9 sièges à pourvoir ont été attribués aux candidats de cette liste avec 125 suffrages exprimés sur 312 électeurs inscrits.

Remarque : cette année, il y a eu 42 bulletins nuls (l'année dernière 20)

La participation est de 53,53% contre 49,33 % l'année dernière.

Le vote électronique serait une réflexion à mener.

Personne ne s'est présenté au bureau de vote.

3. Goûter à l'école

(point demandé par les parents)

Suite aux recommandations de l'Education nationale d'éviter toute prise alimentaire entre les repas et donc de supprimer le « goûter » de milieu de matinée, la décision a été prise lors du dernier conseil d'école 2016/2017 de limiter le goûter aux fruits et aux légumes en maternelle et de le supprimer côté élémentaire. En 2017/2018, le goûter a été supprimé. Une enquête avait été menée auprès des parents d'élèves, un seul parent avait indiqué par le biais du cahier de liaison que le goûter semble manquer certains jours.

Si un enfant n'a pas le temps de prendre un petit déjeuner correct, il peut manger dans la cour de l'école élémentaire au moment de l'accueil du matin.

Cette décision s'inscrit également dans une continuité avec la crèche.

Les recommandations alimentaires seront affichées sur le panneau extérieur et mises en ligne sur le site de l'école. Un mot sera adressé aux parents pour information pour la prise en compte des cas particuliers (diabète par exemple).

Intervention de l'infirmière scolaire.

4. Modification et approbation du Règlement Intérieur 2018-2019

Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2018/2019 a été transmis en amont du conseil d'école.

Le nouveau règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

Transmission aux parents : consultation directement sur le blog ou copie papier pour ceux qui n'ont pas la possibilité de le consulter par internet. Un papier sera à retourner par les familles afin d'indiquer qu'elles ont bien pris connaissance du règlement intérieur.

Affichage sur le panneau extérieur et à l'entrée des bâtiments.

5. Sécurité à l'école

Cette année, nous devons organiser au sein de notre groupe scolaire :

-3 exercices PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) dont un exercice attentat intrusion de préférence avec sorties en étoile.

-2 exercices évacuation dont un dans le premier mois.

L'école du Schloessel est soumise aux risques suivants :

- risques technologiques : transport de matières dangereuses par voie routière et ferrée
- risques naturels : tempête, inondation, séisme.
- intrusion

Les exercices d'évacuation du premier mois de rentrée ont été effectués en maternelle et en élémentaire.

Un exercice intrusion sera effectué au sein du groupe scolaire le 26 novembre 2018.

La réactualisation des PPMS a été finalisée par la directrice et présentée à l'équipe.

L'accueil des élèves en élémentaire se fait au portail principal. La sortie est surveillée par l'enseignant responsable de la classe.

Remarque : Les horaires d'enseignement ne correspondent pas à l'arrivée des classes au portail. Les sorties se font dans le calme afin d'assurer la sécurité des élèves.

Madame Huber cherche les élèves de CP, CE1 et CE1/CE2 concernés par la cantine dans les salles de classes respectives. Les enseignants des autres classes dirigent les élèves concernés par la cantine dans la zone de pointage. Port du maillot jaune.

La directrice remercie les ATSEM de contribuer à la sécurité par leur présence au portail de l'école maternelle les matins. Les après-midi, c'est la directrice qui prend en charge la surveillance du portail maternelle afin que les ATSEM puissent prendre leur pause réglementaire. Une enseignante de maternelle surveille la cour. Mme Brinster accueille les petits à la sieste. En cas d'absence de la directrice, Mme Castro prendra le relai au portail.

La sécurité, c'est aussi les parents. L'équipe compte sur leur vigilance en signalant tout attroupement ou faits suspects.

6. Fonctionnement de l'école

A ce jour, le nombre d'élèves est de 232 (moyenne 25,77) pour le groupe scolaire répartis de la manière suivante :

Mme BRINSTER : PS de 26

Mme MARCHAL : MS/GS de 26 (10 /16)

Mme GERARDIN : MS/GS de 26 (12 / 14)

TOTAL MATERNELLE 78 (moyenne 26)

Mmes SIMON et STICOTTI : CP de 25

Mmes DENNI et PICARD : CE1 de 25

Mme SHEDDEN : CE1/CE2 de 25 (8/17)

M.CORBE : CE2/CM1 de 26 (8/18)

Mme LINGELSER : CM1/CM2 de 27 (18/9)

Mme CASTRO : CM2 de 26

TOTAL ELEMENTAIRE 154 (moyenne 25,66)

Nous accueillons les gens du voyage de l'aire d'accueil « Lingolsheim et Ostwald ». Les effectifs des classes varient tout au long de l'année. Les enfants allophones ont la chance d'être accueillis à l'école Jean Racine en UPE2A dans la limite des places disponibles.

Les nouvelles enseignantes arrivées à l'école sont Mesdames STICOTTI et PICARD en élémentaire. Madame PICARD complète la décharge de direction. Elle interviendra les lundis et un vendredi sur trois.

Madame STICOTTI est nommée à quart temps et complète Mme SIMON les jeudis. L'équipe d'école est dans l'ensemble stable. Une enseignante ZIL (Zone d'Intervention Localisée) est rattachée à notre école, Madame ALPACCA. Elle part en remplacement si besoin.

Mr BAHADIR, enseignant de langue turque est présent à l'école les jeudis de 16h15 à 17h45.

Trois ATSEM complètent l'équipe de la maternelle : Mesdames Barabinot, Bertholio et Moutinho.

Deux ATSEM sont présentes à l'école. Un roulement par période a été mis en place.

Mme HUBER occupe les fonctions de secrétaire au sein de l'école.

APC – Activités pédagogiques complémentaires

Ces activités auront lieu les lundis ou jeudis selon un calendrier transmis aux parents. Je remercie l'investissement de Mme Marchal, enseignante de maternelle pour son intervention au sein de l'école élémentaire en prenant en charge un groupe d'élèves de CE1 fréquentant le classe de Mmes DENNI et PICARD.

Enseignement de l'allemand

Cet enseignement se fait à partir de la grande section de maternelle.

Une demande d'intervenant a été faite pour les classes de CE2/CM1 et CM2.

Cet enseignement est assuré par les enseignantes dans les autres classes.

7. Projets dans l'école et Projet d'école

- Piscine

Les classes CE1/CE2 et CE2/CM1 auront un cycle piscine en période 4 à la piscine d'OSTWALD (période du 11 mars au 3 mai 2018) en début de matinée, et celles de CP et CE1 à la piscine de la HARDT d'Illkirch en période 5 (période du 6 mai au 21 juin 2019) les après-midi. Cette activité aura lieu deux fois par semaine.

La participation à cette activité n'est possible qu'avec l'aide de personnes ayant passé l'agrément. Nous tenons à les remercier.

- Rencontres sportives

-Au niveau de la circonscription, nous avons la possibilité de participer à diverses rencontres sportives à condition d'y préparer les enfants.

Le programme de cette année est le suivant :

Liaison GS/CP Esquive ballon (concerne tous les GS et tous les CP)

Classes de CP et CE1 : les p'tits pirates

CE1/CE2 et CE2/CM1 : Balle au capitaine

CE2/CM1 : ultimate, badminton, kinball

CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 Mini Handball et pour les classes de CM : Foot à 5

-Les élèves de la GS au CM2 participeront au km solidarité.

- Semaine du handicap

Elle se déroulera du 12 au 16 novembre 2018.

Madame Gérardin participe au concours « affiche » sur le thème « Unissons nos différences »

Affiche qui pourrait être retenue pour la semaine du Handicap 2019.

Les classes de CM1/CM2 et CM2 se rendront au point d'eau pour assister au spectacle « Traversée ».

Préparation des élèves en amont du spectacle. M. Corbé va mener un projet avec l'IME de Lingolsheim.

Les déplacements en bus seront financés par la municipalité.

La classe de CE1 a écrit un conte durant l'année 2017/2018. Il a été transcrit en braille par

M. Hagenbach et Mme Orts mène un travail au niveau du périscolaire pour rendre les illustrations tactiles. Les premières pages seront exposées au point d'eau. Une version format Kamishibai sera offerte à la médiathèque de Lingolsheim et a été financée par la municipalité.

✓ Maths sans frontière pour la classe de CM2

✓ Spectacles au Point d'eau :

13 novembre 2018 : Traversée Classes de CM1/CM2 et CM2

4 décembre 2018 : Mogo Balou Classes de CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1

15 janvier 2019 : Zoom Dada : MS le matin, GS et CP l'après-midi

En ce qui concerne les MS, il faudra voir avec la maternelle des Tilleuls pour le transport. La réservation risque d'être annulée pour les MS.

28 janvier 2019 : Super ordinaire Classes de CM1/CM2 et CM2

26 février 2019 : Rustine : CE1/CE2 et CE2/CM1(matin)

L'après-midi : CP et CE1

16 mai 2019 : Marmaille : PS et MS(matin)

GS l'après-midi

- Spectacle à l'école : BOBO DOUDOU le 16/11 pour les maternelles et les CP.
- MAM : le 27/11 (bus financé par la municipalité)
- Sortie à la ferme
- Sortie cinéma en octobre « Un nouveau jour sur Terre » pour toutes les classes en élémentaire sauf pour les CP et les CE1.
- Passage du Saint Nicolas pour les maternelles

Actions dans le cadre du projet d'école et de ses trois objectifs:

OBJECTIF 1 : Améliorer les compétences dans le domaine de la langue

En maternelle :

- Participation aux prix des incorruptibles :

Pour être Incorruptibles, les jeunes lecteurs s'engagent à :

- lire les ouvrages qui ont été sélectionnés
- se forger une opinion personnelle sur chacun des livres
- voter pour leur livre préféré.

- Boîte à comptines pour une mémoire collective.
- Fichier de vocabulaire

En élémentaire :

- Organiser des rallyes lecture dans les classes de cycle 2 et 3.
- Elaborer des quizz dans les classes de cycle 3 et travailler le vocabulaire spécifique en géographie. Elargissement au lexique de l'histoire
- Participation au Marathon de l'orthographe. Toutes les classes à partir du CE1
L'enseignement de l'orthographe est une priorité académique de premier plan. Il est nécessaire de réconcilier les élèves avec l'orthographe, de les doter d'un comportement et d'un raisonnement orthographiques efficaces. Le Marathon de l'orthographe 67 est un défi orthographique qui sous-tend un travail régulier et continu sur l'année.
Trois courses réparties dans l'année scolaire seront proposées aux classes participantes (novembre, février, mai)
- Opération « Silence, on lit » dans les classes du CP au CE2/CM1

Le ministère de l'Education nationale préconise la mise en œuvre de temps banalisés de lecture de type « quart d'heure lecture » dans les écoles. Il s'agit d'organiser un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle : une pause permet à chacun de lire un livre de son choix pendant 15 minutes environ. Il peut également s'agir d'histoire lue ou contée par l'adulte dans un premier temps.

OBJECTIF 2 : Amener chaque élève à se positionner dans la vie de l'école et dans ses apprentissages.

En maternelle :

- Connaître l'école, les personnes et les locaux.

Dans le groupe scolaire, liaison maternelle élémentaire :

- **Utilisation de la technique du message clair pour désamorcer les conflits.**

En cas de conflits, on propose de faire un message clair. On décrit ce qui s'est passé. On explique ses émotions, ses sentiments. On fait à l'autre une demande de message clair. On vérifie que l'autre a bien compris. Si l'agresseur a bien compris, il peut alors proposer une réparation pour régler complètement le problème. Si ce n'est pas le cas ou si l'agresseur refuse, celui qui se sent agressé peut le critiquer au niveau du conseil de classe ou aller voir un adulte.

En élémentaire :

Délégués de classe. Réunion avec la directrice.

OBJECTIF 3 : Ouvrir les élèves sur le monde qui les entoure, les environnements naturels ou culturels.

En maternelle :

Observer l'environnement naturel proche au fil des saisons : forêt de la Nachtweid.

Liaison maternelle/élémentaire

Reconduction : Apprendre et mémoriser un chant commun cycle 1,2, 3 et tenir sa place dans les activités collectives.

Le projet d'école a été prolongé d'une année. Les actions prévues pour l'année 2018/2019 ont été transmises à l'IEN.

Avis du conseil d'école : Favorable

Une réflexion pour le futur projet d'école est déjà en cours.

Un des indicateurs sera très certainement le résultat aux évaluations nationales à l'entrée au CP en français et en mathématiques.

Projet ACMISA pour les GS et CP et SINE pour les maternelles (Projet jardin et forêt en collaboration avec la ferme bussière)

Projet validé par le conseil d'école : oui

8. Evaluations Nationales CP et CE1

Transmission aux parents : Les enseignantes recevront le samedi 10 novembre 2018, tous les parents qui le souhaitent entre 8h et 12 h30 selon un calendrier joint (10 minutes par élèves) pour une remise des résultats en main propre. En cas d'impossibilité de venir à la date proposée, les parents pourront être reçus à une autre moment sur proposition de l'enseignante uniquement (réservé alors aux enfants en difficulté).

Il s'agit avant tout d'une évaluation diagnostique. Il est important de croiser les différents exercices afin d'avoir une vision plus globale de l'élève.

Ces évaluations permettent d'organiser les apprentissages en fonction des acquis. Il s'agit d'un positionnement de l'élève.

Les enseignantes auront des formations avec la circonscription pour les aider à utiliser ses évaluations comme un point de départ de la mise en place d'une pédagogie plus adaptée à chaque élève en fonction de ce qu'il sait déjà ou ne sait pas encore faire. Ces évaluations reflètent des difficultés mais également des points d'appuis pour construire une pédagogie adaptée à chacun.

9. Points Mairie

- Sécurité dans le groupe scolaire du Schloessel

Un sifflet de randonnée sera acheté et testé lors de notre prochain exercice pour faire un devis à la municipalité si efficace. Un boîtier attentat serait préférable. Une réflexion au niveau des issus a été menée.

La pose de volets sera demandée (chaleur dans les classes + vigipirate pour le rez de chaussée).

- BUDGET investissement 2019

Afin d'échelonner les coûts de la municipalité serait-il envisageable d'obtenir une classe mobile sur les deux demandées ? Le demande passera en commission.

Demande réitérée d'un ordinateur portable pour les GS de maternelle

Le four en maternelle n'est pour l'instant pas installé : Madame Mammosser propose l'utilisation du four de l'Archipel pour les Bredeles.

- Réorganisation des ATSEM : Merci à la municipalité d'avoir réorganiser le fonctionnement des ATSEM lors de l'absence pour formation de l'une d'entre elles. La présence de 2 ATSEM est indispensable pour le bon fonctionnement de l'école maternelle notamment les matins. L'après-midi, Mme Huber est venue en renfort côté maternelle. Les ATSEM ont droit à leur formation.
- Remerciements : Le deuxième ordinateur a été installé dans le bureau de direction et permet un travail plus efficace de Mmes Huber et Denni.
- Remerciements pour la rénovation de la salle 10 et la remise en peinture de l'ancienne salle informatique. Les demandes de remise en peinture des salles ont été faites pour 2019(deux par an de la plus sale à la moins sale). Cette demande n'est pas prioritaire.
- Merci à tout le personnel de la mairie qui a contribué aux différents travaux durant la période estivale et depuis la rentrée.
Nous remercions la municipalité pour le financement de matériel pour les élèves et pour les investissements dans notre école.
Les crédits scolaires 2018 ont permis l'achat de matériel pour les élèves ainsi que des ouvrages pour les enseignants, notamment la nouvelle méthode de lecture. L'attribution d'un budget de 200 euros par classe pour les transports facilite l'organisation des sorties scolaires en réduisant le coût à la charge des familles.

10. USEP

Bilan 2017/2018 :

Report à nouveau au 31 août 2018 :

4091,26€ (Bénéfice kermesse : 785,59)

Achat d'un tricycle en maternelle et sono pour le groupe scolaire.

Cotisations 2018/2019 : 3944 dont 1694 € pour la maternelle et 2250 pour l'élémentaire

Cotisation USEP à régler (1350 euros avec assurance environ)

Merci pour l'investissement des parents lors de la kermesse de fin d'année.

Merci à Mme Meunier pour son aide à la tenue des comptes.